

SOUTIEN À LA COLLECTE ET AU DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE

OBJECTIF DU SOUTIEN

Soutenir les étudiants dans les étapes de leur recherche en remboursant les dépenses liées à la collecte ou aux déplacements nécessaires à leur projet d'études. Le candidat ne peut cumuler, au cours du même cycle d'étude, plus de 2 000\$ (maîtrise) et 3 500\$ (doctorat) en soutien financier du CICC ([Soutien à la diffusion des connaissances](#) / [Soutien à la collecte et au déroulement de la recherche](#) / [Soutien à la formation à la recherche](#)).

Exemples d'activités admissibles : frais de déplacement et hébergement extérieurs pour effectuer la collecte, rencontre de direction (avec codirecteur dans une autre université), rencontre avec des partenaires de recherche, compensation aux participants. Les frais de déplacement local (p. ex., autobus de la ville, taxi, métro) et les frais de nourriture ne sont pas admissibles. Le CICC fixe une limite de remboursement des compensations aux participants de 20\$/participant.

CONDITIONS

- Être encadré par un chercheur régulier du CICC, peu importe votre université d'attache;
- Être inscrit comme étudiant à temps plein de 2^e ou 3^e cycle;
- Fournir un court résumé vidéo de la contribution du soutien, suite à la réalisation de l'activité (description de l'événement et retombées pour l'étudiant);
- Réaliser un projet qui s'inscrit dans un des [axes du CICC](#);
- Les remboursements éligibles correspondent à des demandes de 100\$ et plus;
- Les dépenses doivent être effectuées dans les six mois précédents ou suivants la candidature;
- Indiquer si d'autres demandes de financements ont été demandées ou reçues pour la même activité.

VERSEMENT DU SOUTIEN

- La bourse sera versée suite à l'approbation de la demande par le comité des bourses

CRITÈRES D'OCTROI

L'objectif de ce programme est de soutenir un maximum d'étudiants. Le comité pourra octroyer le montant demandé en tout ou en partie selon les demandes reçues. Les principes suivants aideront à répartir le soutien au sein des étudiants :

- Favoriser les activités nécessaires ou les plus utiles au cheminement de l'étudiant :
 - Seront privilégiées les activités qui demandent la participation active de l'étudiant et qui contribuent à l'avancement de son projet;
- Favoriser le soutien d'un maximum nombre d'étudiants :
 - Seront privilégiés ceux qui n'ont pas déjà reçu de soutien pour ce volet;
 - Seront privilégiées les activités qui bénéficient au plus grand nombre;
- Favoriser le soutien des dépenses qui contribuent aux objectifs du regroupement stratégique

DÉPÔT DU DOSSIER

- En ligne, en remplissant le [Formulaire de candidature aux bourses et programmes de soutien financier](#)
- Les offres sont proposées lors de trois concours annuels (automne – hiver – été).
- Lorsqu'un membre du comité des bourses est en conflit d'intérêt avec un étudiant, il ne participe pas à la discussion et à la délibération

DATE LIMITE LE 4 AVRIL 2025

*Ce soutien n'est pas destiné à couvrir des salaires ou des honoraires personnels (seule exception possible : honoraires de professionnels pour des services spécialisés essentiels au projet).

